



Délai de préavis locataire, non respecté par le bailleur

Par **ptit pb**, le **14/09/2016** à **22:08**

Bonsoir,

Locataire d'un garage fermé (box ; non associé à un appartement) auprès d'un bailleur social depuis août 2008, j'ai envoyé en août mon préavis en recommandé à celui-ci.

La réception a été signée le 24/08 par l'organisme et mon contrat de location prévoit un préavis de 15 jours (de date à date à compter de la date de réception par l'organisme). Cela nous amène donc à une remise des clés au plus tard le 07/09.

Je les ai appelés en amont de la réception pour les informer de ma dédit et leur rappeler les conditions mentionnées au contrat. Je les ai également appelés à de multiples reprises depuis (avant et après le 07/09) pour tenter d'obtenir enfin un RDV pour effectuer l'état des lieux sortant, en vain, la date est passée...

L'organisme vient enfin de me proposer un RDV, mais m'indique d'entrée qu'il va falloir payer les jours supplémentaires pour lesquels j'ai joui du bien (alors même que je ne suis pas à l'origine du dépassement et que je n'ai cessé de les alerter !).

L'organisme pourra par ailleurs suite à mes réclamations, au mieux envisager une remise commerciale pour que je ne paie pas au delà du 07 et que je réclame un geste commercial sur le début du mois puisque je ne suis pas responsable du dépassement et que j'ai tenté à de multiples reprises de les alerter (perte de temps et inquiétudes liées à la non restitution d'un garage dont je n'ai plus l'utilité, n'habitant plus dans cette commune).

Quels sont mes droits, leurs devoirs et puis-je faire entendre raison à cet organisme ?

Je vous remercie.
Cordialement.